

Parc national des Pyrénées

Objectif 08: Soutenir une activité pastorale assurant un usage équilibré des pelouses et landes d'altitude

[...]

MESURES CONTRACTUELLES PERMETTANT D'ATTEINDRE CET OBJECTIF

• MESURES DE SOUTIEN A L'ACTIVITE PASTORALE

- Favoriser le gardiennage ;
- Favoriser l'accueil de troupeaux extérieurs permettant l'exploitation équilibrée des estives (bourse aux estives) ;
- Poursuivre la modernisation des cabanes pastorales et des équipements pastoraux, dans le respect des patrimoines, en réservant leur usage aux bergers gardiens pendant la période estivale.

• MESURES DE PRESERVATION

- Réaliser ou réactualiser les diagnostics pastoraux dans un objectif d'équilibre de la pression pastorale et afin d'optimiser les pratiques pastorales ;
- Mettre en place des mesures agro-environnementales territoriales (y compris leur future génération) ;
- Gérer les feux dirigés en concertation avec les personnes concernées ;
- Favoriser des pratiques sanitaires (optimisation des traitements, traitements alternatifs) limitant leurs impacts sur la qualité de l'eau ainsi que sur les populations d'insectes et de rapaces.

• MESURE DE SENSIBILISATION

- Sensibiliser les touristes à un bon comportement vis-à-vis des troupeaux. Mettre en place une signalétique sur la présence des chiens de protection.

Contributions attendues des communes

- Soutiennent ou réalisent les aménagements en estive ;
- Contractualisent les mesures agro-environnementales y compris leur future génération ;
- Associent le parc national au montage de leurs projets.

Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

Parc national des Pyrénées

- Soutient l'émergence de projet de territoire pour les mesures agri-environnementales ;
- Met en place des partenariats techniques et financiers pour la réalisation de ces actions ;
- Inscrit son action dans le cadre du plan de soutien à l'économie agro-sylvo-pastorale pyrénéenne ou du dispositif qui suivra ;
- Apporte les éléments de connaissance pour la prise en compte des enjeux environnementaux ;
- Contribue à la réalisation des diagnostics pastoraux et des études.

Principaux autres partenaires à mobiliser

Collectivités territoriales, gestionnaires d'estives, DDT, DDTM, GIP-CRPGE, Cellule pastorale des Pyrénées-Atlantiques, associations de protection de la nature, GDS, DDCSPP, Commissariat de massif des Pyrénées, associations agricoles ou pastorales...

Page 53 de la Charte PNP

Référence ID de l'article : #2315

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-04-15 12:08